



QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2017

27 È 28 DI LUGLIU

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

27 ET 28 JUILLET

N° 2017/E4/041

**REPONSE DE M. Jean-Christophe ANGELINI, Conseiller Exécutif de Corse
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Joseph PUCCI
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : PRIVILEGIONS L'ACHAT LOCAL DANS LE SECTEUR PUBLIC.

Monsieur le Conseiller,

Votre question, soulève à bien des égards une problématique qui impacte notre économie mais aussi celle d'autres régions françaises.

L'UGAP centralise les achats publics de ses adhérents sans les soustraire pour autant au code des marchés publics. L'UGAP procède en effet aux appels d'offre nécessaires, dans le respect des règles de l'achat public.

Il convient donc de souligner

- qu'il est exact que la centralisation provoque des délais importants, les commandes de plusieurs acheteurs publics étant regroupées en des lot uniques ;
- que l'UGAP développe une politique d'ouverture au PME. Selon l'IGAP, en 2016, 53 % des titulaires des marchés de l'UGAP sont des TPE, PME ;
- que toutefois, il est effectivement peu adapté aux fournisseurs de proximité. Plus particulièrement, les fournisseurs locaux sont privés de commandes de fournitures courantes des collectivités et établissements publics de Corse qui passeraient dans un système centralisé.

Mais vous avez parfaitement raison de nous sensibiliser sur la problématique de l'utilisation de la commande publique comme un levier de développement important surtout pour les TPE et PME de notre île.

Je crois que nous devons nous emparer de ce sujet et agir dans trois directions :

- Poursuivre le travail qui s'est établi avec l'Etat pour développer encore la politique de conditionnalité des achats publics permettant d'intégrer des critères issus de l'application du code des marchés et permettant de privilégier les entreprises locales sans porter atteinte aux règles de la concurrence.
- Continuer le travail de recensement des intentions de lancement des travaux notamment pour une meilleure information des entreprises du BTP. L'Observatoire Corsica Statistica réalise régulièrement ce recensement et permet d'offrir aux entreprises locales une information claire leur permettant de se préparer à répondre aux appels d'offres.
- De donner corps, ainsi que le Président du Conseil Exécutif s'y est engagé avec tous les Conseillers Exécutif de Corse, présidant une Agence ou un Office à créer des groupements de commande pour la fourniture de biens et de services pour les établissements public territoriaux
- Enfin, ouvrir un nouveau chantier qui pourrait prendre tout son sens dans le cadre de la Collectivité Unique de s'inspirer de l'exemple de la région PACA et de créer une plateforme territoriale d'achat public regroupant toutes les collectivités et grands donneurs d'ordre en Corse.

Ceci ne garantirait pas pour autant que tous les marchés seraient exclusivement réservés aux entreprises locales mais assurément leur permettraient de mieux concourir aux procédures de commande publique.

Ceci viendrait en complément de la charte de la commande publique et faciliterait les démarches des fournisseurs pour les marchés de travaux, services et fournitures (centralisation à l'échelle de la Corse, coût de candidature réduite, information transparente sur toutes les collectivités).

Enfin je porte à votre connaissance que le 26 Septembre prochain l'Etat et la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie organisent une conférence sur l'achat public à laquelle sont conviés les principaux donneurs d'ordre et les entreprises de Corse qui souhaitent se renseigner sur les procédures de marchés auxquelles elles sont encore trop souvent mal préparées.

A titre personnel, je regrette que les initiateurs de cette manifestation sans précédent en Corse n'aient pas pris la peine d'associer la Collectivité Territoriale de Corse, ses agences et offices qui à compter du 1^{er} janvier 2018, dans le cadre de la collectivité unique deviendront avec la fusion avec les Conseil départementaux le plus gros donneur d'ordre en Corse.

Mais je vois dans cette initiative une intention louable qui constitue une pierre de plus à l'édifice que nous devons ensemble construire pour permettre à nos entreprises de pleinement profiter de la manne de la commande publique en respectant toujours aussi scrupuleusement les règles communautaires et françaises des marchés publics, gages de transparence et d'équité.

Je vous remercie.